

Dossier de presse : vote du budget primitif 2012

1°/ Le contexte financier national impacte la Hague

- dégradation générale et persistante des finances publiques.
- les collectivités locales sont bien associées au redressement des finances publiques. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont gelées au moins jusqu'en 2014.
- 2012 marque l'application effective pour les collectivités locales de la Contribution Economique Territoriale (la **CET**, composée de la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et du nouveau panier de ressources qui l'accompagne, l'ensemble remplaçant la taxe professionnelle.
- pour 2012, nous ne connaissons pas encore avec exactitude la structure de notre future fiscalité en particulier le montant du Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales (**FPIC**). Cette incertitude oblige la communauté de communes à faire preuve d'une certaine prudence.
- la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités) et horizontale (entre collectivités) voit le jour. Cette réforme, en partie liée à celle de la taxe professionnelle, constitue un enjeu majeur pour le Communauté de communes de la Hague.

2°/ Le budget 2012 de la communauté de communes de la Hague

- pour rappel, la communauté de communes avait subi en 2006 une importante perte de produit de taxe professionnelle. La compensation partielle s'est terminée en 2009. 2010 a donc été la première année où le budget primitif de la communauté de communes a connu une diminution de ses recettes de l'ordre de 4,3 M€.
- avec la nouvelle assiette fiscale, l'EPCI perçoit de la part de l'Etat des compensations. Ces compensations accroissent la dépendance de l'intercommunalité à l'égard de l'Etat. C'est une réelle perte d'autonomie pour la Hague.
- l'impôt économique ne représente plus que 59% des recettes de fonctionnement.
- au niveau des recettes, il a été retenu, à l'instar des années 2010 et 2011, de ne pas augmenter les tarifs des services (restauration scolaire, garderie périscolaire, eau, Océalis, ...). Il s'agit pour la communauté de communes de tenir compte du contexte socio-économique particulièrement délicat pour de nombreux ménages.

- de même, sur la taxe d'habitation, la communauté de communes a décidé d'adopter une politique d'abattement qui n'augmente pas les cotisations des ménages.
- l'autofinancement du budget primitif 2012 permet de maintenir un bon niveau d'investissements, malgré une capacité d'autofinancement (CAF) en diminution.
- les dépenses de fonctionnement de la communauté de communes sont gelées, sauf pour quelques unes du fait de l'augmentation des prix des matières premières et des produits pétroliers. Un effort conséquent a été demandé à chaque direction afin de limiter la progression des dépenses. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont maintenues autour de 11 M€, les versements aux communes représentent 2,1 M€ (1,6 M€ en Dotation de Solidarité Communautaire et 517 000 € en Attributions de Compensation).
- le montant des subventions et participations versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 3,2 M€, soit presque 10% des dépenses réelles de fonctionnement (voir tableau ci-dessous) de la collectivité.
- pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont réalisés dans tous les domaines.
- en revanche, les élus ont souhaité maintenir les capacités d'investissement. Ainsi, il est prévu 1,9 M€ de matériel (dont le matériel nécessaire à la collecte des déchets en colonne enterrée) et presque 7,1 M€ de travaux.

Budget principal 2012 :

- dépenses réelles de fonctionnement : 33,4 M€
- dépenses réelles d'investissement : 37,3 M€

Budget annexe (tous budgets confondus) : 8,9 M€, dont 8,3 M€ de crédits pour le budget annexe de l'eau.

| Tableau des subventions et participations | 2011 | 2012 |
|--|--------------------|--------------------|
| | 2 937 832 € | 3 202 383 € |
| Subventions administration générale | 113 932 | 115 390 |
| Amicale territoriale de la Hague | 95 832 | 97 290 |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 2 100 | 2 100 |
| Association Jeune amicale des sapeurs-pompiers | 1 000 | 1 000 |
| Commission locale d'information | 15 000 | 15 000 |
| Subventions scolaires | 108 400 | 124 500 |
| CG 50 Transport regroupements pédagogiques | 92 000 | 113 000 |
| Projets pédagogiques | 10 000 | 6 000 |
| Intervenant bibliothèque | 6 400 | 5 500 |
| Subventions au titre de la culture | 37 500 | 57 500 |
| Subventions culturelles | 37 500 | 47 500 |
| Participation musiques actuelles | | 10 000 |
| Subventions associatives | 795 000 | 887 000 |
| Sport – fonctionnement | 600 000 | 213 500 |
| Sport – tourisme | 13 000 | 6 000 |
| Sport – scolaire | 66 000 | 66 000 |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Coupons loisirs | 10 000 | 10 000 |
| Sport nautique | | 20 000 |
| Sport emploi | | 400 000 |
| Sport investissement | | 42 000 |
| Sportif de haut niveau | | 5 000 |
| Manifestations des associations | | 25 000 |
| Actions sportives | | 11 000 |
| Equipement stade hippique | | 76 500 |
| Fonctionnement des équipements | 38 000 | 12 000 |
| Subventions des actions de communication | 47 000 | 74 000 |
| Subventions affaires générales | 36 700 | 37 000 |
| Syndicat mixte des espaces littoraux | 12 700 | 13 000 |
| Syndicat mixte des espaces littoraux | 12 000 | 12 000 |
| Groupe ornithologique normand | 2 000 | 2 000 |
| Schéma de cohérence territoriale (SCOT) | 10 000 | 10 000 |
| Subventions affaires économiques | 66 800 | 57 800 |
| Comice Agricole | 2 300 | 2 300 |
| Comité de foire de Jobourg | 8 000 | 8 000 |
| UPRA Roussin | 4 300 | 4 300 |
| Cotentin initiatives | 5 000 | 5 000 |
| Coopération décentralisée | 35 000 | 19 000 |
| Maison Emploi Formation | 12 200 | 14 200 |
| BGE Normandie Manche | | 5 000 |
| Autres participations | 1 732 300 | 1 849 193 |
| Syndicat mixte Cotentin Traitement | 485 000 | 500 000 |
| Syndicat mixte touristique de la Hague | 450 000 | 450 000 |
| Syndicat mixte du Cotentin | 797 300 | 899 193 |

3°/ Conclusion sur le budget primitif 2012

« Dans le contexte socio-économique difficile que l'on connaît, la Communauté de communes de la Hague affiche, pour 2012, une gestion budgétaire maîtrisée sur le fonctionnement tout en préservant une capacité pour investir et développer les infrastructures (nouvel EHPAD, équipement culturel, maison médicale).

Ce budget 2012 doit permettre de maintenir la solidarité et de poursuivre les actions en faveur du plus grand nombre sans augmentation de la pression fiscale.

Cette volonté de privilégier l'investissement démontre que les élus de la Hague ont à cœur de préserver la vitalité du tissu d'entreprises locales et de maintenir ainsi l'emploi. »

Michel Canoville, Président de la Communauté de communes de la Hague.

4°/ Les principales décisions du plénier

4.1 Modification statutaire : le transport non urbain de personnes

Comme suite au schéma départemental des transports présenté par le Conseil Général de la Manche et à la mise en place des transports de proximité créés en 2007 qui permettent de prendre en charge les usagers à leur domicile et de les amener vers une ville proche (sur réservation préalable) en particulier vers Cherbourg pour les administrés de notre territoire au vu des besoins identifiés, il a donc été proposé de modifier les statuts communautaires et d'intégrer une nouvelle compétence facultative : le transport non urbain de personnes.

Ce service à la demande qui démarrera en septembre 2012 sera cofinancé à 50/50 entre la Communauté de communes de la Hague et le Conseil Général de la Manche pour la mise en place de deux circuits de proximité. Les élus affichent ainsi leur volonté d'améliorer la qualité du service offert au citoyen.

4.2 Participation financière de la CCH à la rénovation de la patinoire de Cherbourg

Construite en 1975, la patinoire de Cherbourg comprend une piste de 1 400 m², des gradins de 1 000 places et un ensemble de locaux techniques. Elle accueille environ 40 000 personnes (scolaires et usagers payants) par an et deux associations sportives représentant 250 licenciés.

La patinoire présentant des signes de vieillissement importants dont certains sont structurels (déformation de la dalle supportant la piste), la construction d'un équipement neuf s'avère nécessaire. Ce projet devra obligatoirement être porté par la Communauté Urbaine de Cherbourg.

Considérant les subventions potentielles attendues (convention territoriale, contrat de territoire départemental, centre national de développement du sport, région de Basse-Normandie), et l'importance de l'équipement pour le territoire du Cotentin, les élus ont émis un avis favorable pour une participation financière de la Communauté de communes de la Hague au titre de l'investissement, soit une aide à hauteur de **25 % de la charge résiduelle plafonnée à 1,5 M€**

4.3 Participation au festival « La Hague en musiques » (15 – 18 août 2012)

Depuis 2005, la communauté de communes de la Hague a soutenu le Festival International de musique de la Hague. Après une mise en sommeil de ce festival en 2010, un nouveau festival « La Hague en musiques » a été créé en 2011 avec une équipe de bénévoles et les partenaires habituels, présentant des concerts de musique classique destinés à un public très large. Ces concerts permettent de découvrir à travers des œuvres musicales de qualité, des interprètes de toutes nationalités connus au niveau international. La première édition de ce festival a satisfait le public et a connu de très bonnes retombées presse.

Pour cette 2^{nde} édition, les élus ont voté une **subvention de 9 000 €**

4.4 Participation à l'édition 2012 de La Solitaire

La ville de Cherbourg-Octeville a sollicité la communauté de communes de la Hague pour un partenariat autour de l'organisation de la dernière étape de la course au large « La Solitaire du Figaro » (10 – 15 juillet 2012).

Depuis plus de 20 ans, Cherbourg-Octeville accueille régulièrement de grandes manifestations nautiques. Si la Tall Ships' Race en 2005 a marqué les esprits, la ville est également un partenaire fidèle de La Solitaire du Figaro. Après avoir été ville étape en 2008 et ville d'arrivée en 2010, Cherbourg – Octeville sera à nouveau ville d'arrivée en 2012.

La ville poursuit ainsi sa tradition d'accueil des grands événements nautiques et sportifs où Le Figaro tient assurément une place à part, puisque c'est l'une des courses en monocoque les plus populaires et les plus suivies. La ville de Cherbourg-Octeville attend autour de cet événement entre 50 000 et 60 000 visiteurs.

La Communauté de communes de la Hague participe aux événements majeurs du Cotentin au titre du soutien à la promotion du territoire. Cette année, la ville propose une nouveauté : une tente d'accueil commune aux partenaires institutionnels. L'objectif de cette tente accueil (5x20 m) est de proposer des informations sur la course : parcours, skippers, palmarès, planning des animations ainsi qu'un accueil commun avec une banque d'accueil où les deux EPIC (Cherbourg et la Hague) se relayeront avec Manche Tourisme.

Les élus ont émis un avis favorable à l'unanimité pour une **participation de 27 000 €**

4.5 Participation au festival « Tartajongle »

La Communauté de communes de la Hague accueille sur son territoire le festival « Tartajongle » les **24, 25 et 26 août 2012** à Beaumont-Hague.

Tartajongle est la rencontre régionale de jonglerie et de monocycle qui rassemble des professionnels et des amateurs une fois par an.

La convention « Tartajongle » est un événement en participation libre, avec une entrée libre pour tous. Ses portes restent ouvertes aux simples visiteurs pour les ateliers s'ils souhaitent s'investir mais aussi pour les spectacles et les scènes ouvertes comme simples spectateurs. Par ailleurs, plusieurs temps forts font sortir la convention du site pour aller au devant du public local avec un spectacle de rue, une scène ouverte « jongleurs de feu » et des déambulations (la balade en monocycle et la parade).

Les élus ont émis un avis favorable pour une **participation de 3 500 €**

4.6 Autorisation de programme pour la rénovation de l'exposition permanente du Tourp

A la suite d'un audit stratégique mené en 2009 au manoir du Tourp, les élus ont souhaité améliorer l'accueil du public, favoriser l'animation du site et mieux valoriser le patrimoine naturel et architectural.

Les élus approuvent l'autorisation de programme relative à la rénovation de l'exposition permanente du manoir du Tourp pour un montant de **150 000 € TTC**.

4.7 Autorisation de programme pour la création d'une boucle de randonnée autour du manoir du Tourp du Tourp

A la suite d'un audit stratégique mené en 2009 au manoir du Tourp, les élus ont souhaité améliorer l'accueil du public, favoriser l'animation du site et mieux valoriser le patrimoine naturel et architectural.

Un projet de création d'une boucle de randonnée d'environ 3,5 km rejoignant le littoral et la ferme de la Cotentine a été élaboré. Les élus approuvent le budget proposé pour ce projet, soit **37 000 € TTC**.

4.8 Autorisation de programme pour la réorganisation des espaces au manoir du Tourp

A la suite d'un audit stratégique mené en 2009 au manoir du Tourp, les élus ont souhaité améliorer l'accueil du public, favoriser l'animation du site et mieux valoriser le patrimoine naturel et architectural.

Un projet de réorganisation des espaces a été élaboré. Il comprend notamment : la création d'un réel espace d'accueil-boutique, la création d'un sentier d'interprétation autour du manoir, le réaménagement de la cour et la création d'un espace pédagogique. Les élus approuvent ce projet et votent une autorisation de programme d'un montant de **537 000 € TTC**.

4.9 Participation au financement du syndicat mixte Cotentin Traitement

La compétence de transport et de traitement des déchets ménagers de La Communauté de Communes de la Hague a été transmise au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT). La mutualisation de huit Communautés de communes permet d'obtenir des prix plus bas. Ainsi, le SMCT contracte des marchés publics pour le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels, des journaux et emballages ménagers, des déchets issus de notre déchetterie ainsi que l'ensemble des moyens de communication.

1. Participation aux transports et traitement des déchets ménagers :

Le SMCT et la CCH se sont accordés sur des tonnages estimatifs pour l'année à venir permettant de justifier des factures mensuelles. Ainsi, le montant prévisionnel pour l'année 2012 est estimé à **400 031 €** soit 33 336 € par mois.

2. Adhésion au SMCT :

La coordination de la gestion de déchets et la communication ad hoc justifient l'adhésion qui est calculée annuellement par le SMCT. En 2012, elle est fixée à **4,41 € par habitant** soit environ **50 177 €** pour l'année.

Au regard des éléments précédents, les élus ont accepté d'inscrire au budget **500 000 €** afin d'honorer l'ensemble de ces engagements de la CCH envers le SMCT.

4.10 Autorisation de programme pour l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Conformément aux obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005, le diagnostic d'accessibilité des personnes handicapées aux ERP du territoire communautaire que ceux-ci soient de compétence communale ou intercommunale a été réalisé.

Un groupement de commande associant la Communauté de communes de la Hague et les 19 communes avait ainsi été constitué dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité en vue de lancer un marché global.

Ce diagnostic a permis de connaître bâtiment par bâtiment le coût de mise en accessibilité aux communes ainsi qu'à la CCH et d'établir une programmation de mise en accessibilité de leur parc immobilier d'ici à 2015.

Pour 2012, et concernant uniquement le bâti communautaire, les élus ont voté une autorisation de programme d'un montant de **84 000 € TTC** afin d'assurer dès cette année un certain nombre de travaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la direction bâtiment.

5°/ Présentation de monsieur dominique Tardif, nouveau directeur « sport, éducation, culture »

Dominique TARDIF remplace depuis le 5 mars 2012 Samuel MAHAUD, parti au Conseil général de la Manche.

Parcours de Dominique TARDIF

Depuis 2007 : directeur du pôle Actions Educatives et Culturelles de la ville d'Ifs (11 000 habitants – 3^{ème} ville de l'agglomération caennaise), intégrant les départements petite enfance, éducation, enfance – jeunesse, culturel, vie associative et sports, projet éducatif local et coopération décentralisée, soit plus de 130 agents. Pilotage des études sur la mise en œuvre de nouveaux projets : restauration collective municipale, espace socioculturel et citoyen.

2005 – 2007 Coordinateur du Projet Educatif Local de la ville d'Ifs

1997 – 2005 Directeur du centre socioculturel de Bretteville-sur-Odon

Dominique Tardif a aussi été formateur au CEMEA de Basse-Normandie, formation d'animateurs professionnels et directeur d'accueils collectifs de mineurs.

Les élus ont apprécié lors du recrutement l'engagement en faveur du service public, l'expérience dans la direction d'un pôle action éducative et culturelle dans une collectivité de même taille.